

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 11/04/2021

Date de révision: 11/04/2021

Remplace la fiche: 02/12/2016

Version: 3.2

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Article
Nom commercial	DX-Cartridge Clean-Tec
Code du produit	BU Direct Fastening

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	CARTOUCHES À BLANC POUR OUTILS
Restrictions d'emploi	Réservé à un usage professionnel

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906876
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

La décomposition d'article est interdite!, Ce produit contient des substances ou préparations dangereuses qui ne devraient pas être rejetées dans des conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Conseils de prudence (GHS CA)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P250 - Éviter les chocs, les frottements, les abrasions.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux.
P372 - Risque d'explosion en cas d'incendie.
P370+P380+P375 - En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P401 - Stocker conformément à la réglementation locale relative aux explosifs.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

Ce produit contient des substances ou préparations dangereuses qui ne devraient pas être rejetées dans des conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation. La décomposition d'article est interdite!. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques

Masse nette maximale de matière explosive par cartouche en mg:
calibre 6.8/11 (cal. 0,27 court) blanc : 130 ; marron : 140 ; vert : 160 ; jaune : 180 ; rouge : 230 ; titane : 230 ; noir : 260
calibre 6.8/18 (cal. 0,27 long) vert : 190 ; jaune : 220 ; bleu : 300 ; rouge : 330 ; noir : 410

Dans les cartouches propulsives, les composants faisant courir un risque d'explosion (poudre de charge propulsive et amorce) sont séparés hermétiquement du milieu ambiant. Elles ne seront ouvertes qu'en forçant et par destruction de l'ensemble du produit.

Poudre de charge propulsive : poudre de nitrocellulose contenant de la nitroglycérine
La masse par cartouche dépend essentiellement du volume de la charge / 100 à 400 mg
Amorce: SINTOX (explosif initial) Masse par cartouche : en moyenne 20,9 mg

La poudre de charge propulsive libérée dans une cartouche propulsive est nocive pour la santé en cas d'ingestion, et hautement inflammable; elle ne fait courir aucun risque d'explosion sans confinement (bourrage).

Ces objets ne présentent aucun danger significatif à l'état emballé.
En cas de réaction, il ne se forme ni éclats résultant de l'explosion, ni fragments de taille dangereuse projetés vers l'extérieur.
Toutes tentatives mécaniques ou thermiques pour libérer l'amorce provoquent la réaction immédiate des composants dangereux.

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
nitrate de cellulose		(N° CAS) 9004-70-0	5 - 17	Non classé
trinitrate du glycérol	trinitrate de glycérol; nitroglycérine nitroglycérine / trinitrate de 1,2,3-propanetriol / trinitrate de glycérol / trinitrine	(N° CAS) 55-63-0	2 - 7	Acute Tox. 2 (Voie orale), H300 Acute Tox. 1 (Voie cutanée), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
diphénylamine	diphénylamine diphénylamine / DPA (=diphénylamine) / phénylaniline	(N° CAS) 122-39-4	0.1 - 1	Acute Tox. 3 (Voie orale), H301 Acute Tox. 3 (Voie cutanée), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
cuivre		(N° CAS) 7440-50-8	0 - 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
zinc	poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé) zinc / zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	(N° CAS) 7440-66-6	0 - 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
tétrazène		(N° CAS) 109-27-3	0 - 1	Eye Irrit. 2A, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins général	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Pas d'informations complémentaires disponibles. Il ne devrait y avoir aucun effet néfaste en cas d'utilisation conforme.

Les ingrédients contenus peuvent être préjudiciables aux personnes, mais ils sont hermétiquement enfermés dans le produit et ne peuvent pas être rejetés.

Le démontage de l'article est interdit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche. Eau pulvérisée.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Gaz nitreux.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Ramasser à la main les cartouches propulsives qui ont été répandues à terre. Balayer avec précaution les substances libérées, et les flegmatiser dans un récipient d'eau spécifiquement identifié, conformément à la réglementation. Essuyer avec un chiffon humide l'endroit en question. Stocker à l'écart des autres matières.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter les abrasions, les chocs, les frottements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement

Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion.

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Stocker dans un endroit sec.
Produits incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Température de stockage	5 – 25 °C
Lieu de stockage	Protéger de la chaleur.
Informations sur le stockage en commun	Conserver à l'écart de : Sources d'ignition. Ne pas stocker avec : Stocker en conformité avec la réglementation locale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DX-Cartridge Clean-Tec	
Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	0,5 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Notations et remarques	Substance may be readily absorbed through intact skin.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 150/2020)
Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VEMP (OEL TWA)	0,2 mg/m ³ Fume 1 mg/m ³ Dusts & mists
VEMP (OEL TWA) [ppm]	0,05 ppm
Notations et remarques	Pc
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Nitroglycerin (NG)
OEL TWA	1 mg/m ³ Dusts and mists 0,2 mg/m ³ Fume
OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Ontario) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	1 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833

8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Pendant l'utilisation de l'appareil à fixation directe, porter une casque antibruit.

Protection oculaire:

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Pendant l'utilisation de l'appareil à fixation directe, porter une casque antibruit.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Aucune donnée disponible
Couleur	Selon la spécification du produit
Odeur	Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Odeur douce Odeur agréable Odeur de fleurs Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Danger d'incendie ou de projection.
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Non applicable
Article

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Possibilité de réactions dangereuses	Non établi.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de métaux. La décomposition thermique peut provoquer la libération de gaz et de vapeurs irritants.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

trinitrate du glycérol (55-63-0)	
DL50 orale rat	685 mg/kg de poids corporel (Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 orale	685 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 9560 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique)
ETA CA (oral)	5 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	5 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	100 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	0,05 mg/l/4h

diphénylamine (122-39-4)	
DL50 orale rat	> 800 mg/kg de poids corporel (Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
ETA CA (oral)	100 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	300 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	700 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	0,5 mg/l/4h

zinc (7440-66-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé

Toxicité pour la reproduction Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

trinitrate du glycérol (55-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
diphénylamine (122-39-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Pas d'informations complémentaires disponibles. Il ne devrait y avoir aucun effet néfaste en cas d'utilisation conforme. Les ingrédients contenus peuvent être préjudiciables aux personnes, mais ils sont hermétiquement enfermés dans le produit et ne peuvent pas être rejetés. Le démontage de l'article est interdit.
Symptômes/effets	Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	Il ne devrait y avoir aucun effet néfaste en cas d'utilisation conforme. Les ingrédients contenus peuvent être préjudiciables aux personnes, mais ils sont hermétiquement enfermés dans le produit et ne peuvent pas être rejetés. Le démontage de l'article est interdit.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé

trinitrate du glycérol (55-63-0)	
CL50 - Poisson [1]	1,9 mg/l (ASTM E729-80, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Léthal)
NOEC chronique poisson	0,03 mg/l
diphénylamine (122-39-4)	
CE50 - Crustacés [1]	2 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Locomotion)
CEr50 algues	2,17 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Valeur expérimentale, GLP)
NOEC chronique algues	0,0273 mg/l
BCF - Poisson [1]	51 – 253 (Cyprinus carpio, Étude de littérature, Durée d'essai: 8 semaines)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 – 3,84 (Approche fondée sur la force probante des données, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 20.2 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,818 – 2,917 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
cuivre (7440-50-8)	
CL50 - Poisson [1]	200 µg/l (96 h, Salmo gairdneri, Système à courant, Eau douce (non salée), Éléments de preuve, Léthal)
CE50 - Crustacés [1]	109 – 798 µg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Éléments de preuve, Locomotion)
CE50 72h - Algues [1]	230 µg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Éléments de preuve, Taux de croissance)
zinc (7440-66-6)	
CL50 - Poisson [1]	0,169 mg/l (Autres, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, Ion de zinc)
CE50 - Crustacés [1]	416 µg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Ceriodaphnia dubia, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

zinc (7440-66-6)	
CEr50 algues	0,15 mg/l
BCF - Poisson [1]	0,002 (40 jour(s), Danio rerio, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Read-across)
tétrazène (109-27-3)	
CE50 - Crustacés [1]	0,14 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

DX-Cartridge Clean-Tec	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
trinitrate du glycérol (55-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	53,6 g O ₂ /g substance
diphénylamine (122-39-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
DThO	2,39 g O ₂ /g substance
cuivre (7440-50-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans le sol: sans objet. Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet
zinc (7440-66-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DX-Cartridge Clean-Tec	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
trinitrate du glycérol (55-63-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
diphénylamine (122-39-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF - Poisson [1]	51 – 253 (Cyprinus carpio, Étude de littérature, Durée d'essai: 8 semaines)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 – 3,84 (Approche fondée sur la force probante des données, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 20,2 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,818 – 2,917 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
cuivre (7440-50-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.
zinc (7440-66-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF - Poisson [1]	0,002 (40 jour(s), Danio rerio, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Read-across)

12.4. Mobilité dans le sol

trinitrate du glycérol (55-63-0)	
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
diphénylamine (122-39-4)	
Tension superficielle	71,8 mN/m (20 °C, 90 %, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol. Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

diphénylamine (122-39-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,818 – 2,917 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 – 3,84 (Approche fondée sur la force probante des données, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 20.2 °C)
cuivre (7440-50-8)	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.
zinc (7440-66-6)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Adsorption au sol.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Indications complémentaires

Ecologie - déchets

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.

Bandes de cartouches avec cartouches non utilisées : Déchets dangereux en raison du risque d'explosion. Catalogue européen des déchets : 16 04 01* - déchets de munitions. Si possible, utilisez toutes les cartouches ou stockez-les pour votre prochain projet. S'il n'est pas possible d'utiliser toutes les cartouches - La bande est un déchet municipal en mélange et la cartouche elle-même est un "déchet de munition" et doit être éliminée par une entreprise autorisée/certifiée. Si les cartouches sont épuisées : Catalogue européen des déchets : 20 03 01 - déchets municipaux en mélange . Le produit (cartouches et bande) peut être éliminé comme déchet ménager ou d'usine.

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 0323	UN 0323	UN 0323	UN 0323
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
CARTOUCHES POUR PYROMÉCANISMES	CARTOUCHES POUR PYROMÉCANISMES	Cartridges, power device	CARTOUCHES POUR PYROMÉCANISMES
Description document de transport			
UN 0323 CARTOUCHES POUR PYROMÉCANISMES, 1.4S, (E)	UN 0323 CARTOUCHES POUR PYROMÉCANISMES, 1.4S	UN 0323 Cartridges, power device, 1.4S	UN 0323 CARTOUCHES POUR PYROMÉCANISMES, 1.4S
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
1.4S	1.4S	1.4S	1.4S

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADR	IMDG	IATA	RID
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	1.4S
Dispositions spéciales (ADR)	347
Quantités limitées (ADR)	0
Instructions d'emballage (ADR)	P134, LP102
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	MP23
Catégorie de transport (ADR)	4
Code de restriction en tunnels (ADR)	E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	347
Quantités limitées (IMDG)	0
Instructions d'emballage (IMDG)	P134, LP102
N° FS (Feu)	F-B
N° FS (Déversement)	S-X
Catégorie de chargement (IMDG)	01
Arrimage et manutention (Code IMDG)	SW1
N° GSMU	114

Transport aérien

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	134
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	25kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	134
Dispositions spéciales (IATA)	A165

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	347
Quantités limitées (RID)	0
Instructions d'emballage (RID)	P134, LP102

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

DX-Cartridge Clean-Tec	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

trinitrate du glycérol (55-63-0)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
diphénylamine (122-39-4)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
nitrate de cellulose (9004-70-0)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
cuivre (7440-50-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
zinc (7440-66-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
tétrazène (109-27-3)
Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

trinitrate du glycérol (55-63-0)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
diphénylamine (122-39-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
nitrate de cellulose (9004-70-0)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
cuivre (7440-50-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
zinc (7440-66-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
tétrazène (109-27-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	11-04-2021
Date de révision	11-04-2021
Remplace la fiche	02-12-2016

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2	Conseils de prudence (GHS CA)	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Textes complet des phrases H:

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.

DX-Cartridge Clean-Tec

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

H331	Toxique par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.